



# e-Foot Officiel 94

## SOMMAIRE

### Communiqués

#### INFOS

\*\*

Challenge Dynamique

\*\*

Info Clubs Honorabilité

\*\*

Modifications lois du jeu

\*\*

Infos Ligue

\*\*

Inscription Bénévole

\*\*

Les frais d'arbitrage

\*\*

Parienté Avocats

### Procès-verbaux

#### Commissions

\*\*

Organisation des

Championnats

\*\*

Football à Effectif

Réduit

\*\*

Statuts & Règlements

\*\*

Futsal/Football Diversifié

\*\*

Calendriers

### Annexes

Horaires Officiels des

matchs

\*\*

Catégories d'Âges

\*\*

Planning Formations

\*\*

Location Véhicules

### A Consulter sur Footclub



Discipline  
+  
Sanctions



Egalement  
Consultable sur  
notre site internet  
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>



## COMPTE CLUB

**Retrouvez la PROCEDURE POUR LES CLUBS : ACCES AU RELEVE N° 26 - (Comptes arrêtés à la date du 06 JANVIER 2026) :**

**A L'INTERIEUR DU JOURNAL**

## Formation Référents Prévention Sécurité des clubs

Co-animée par la CRPME et la CDPME

(Commissions Régionale et Départementale de Prévention, Médiation, Education)



**Samedi 7 février 2026 à 9h30**

*Siège du District du Val de Marne, 131 Bld des Alliés, Champigny-sur-Marne*

La présence du **Président (ou de la Présidente)** et du **responsable Sécurité** de chaque club est obligatoire.

### Objectifs :

- Aider à organiser des rencontres dans un climat apaisé et constructif
- Prévenir des incivilités sur nos terrains.

Merci de confirmer votre présence en remplissant ce formulaire : [A REMPLIR](#)

## Week-end à Clairefontaine les 14/15 Mars 2026

### CLUB = proposer 1 ou 2 dirigeant(e)s bénévoles

-Communiquer le nom de ou des bénévole(s) méritant(s)

**Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal - La réponse doit nous parvenir au plus tard le 20 Février 2026**

-6 places disponibles (traité par ordre d'arrivée)

### Critères sur le choix des invités :

-Être bénévole licencié dirigeant de club ou volontaire de club comptant moins de 7 ans d'ancienneté

**Edition N° 744 du Jeudi 22 Janvier 2026**

# COMMUNIQUES

# INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,  
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>  
\*Documents & \* Procès-Verbaux

## 1er RELEVE DE LA SAISON 2025 / 2026

### **PROCEDURE POUR LES CLUBS : ACCES AU RELEVE N° 26** **(Comptes arrêtés à la date du 05 janvier 2026)**

**Sur le Site du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL, tout en bas cliquez sur :**

**1. FOOTCLUBS**

**2. ORGANISATION** (*dans le menu*)

**3. EDITIONS et EXTRACTION** (*puis cliquez sur le dernier relevé en choisissant : DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL (8006) puis VALIDER*)

**4. CLIQUEZ sur l'ICONE**  (*en haut à gauche*) : « **TRAVAUX DEMANDES** »

**5. SELECTIONNEZ « RELEVE N° 26 »** (*pour imprimer le « coupon » à joindre à votre règlement*)

**Mode de règlement :**

1. **VIREMENT** : sur compte BRED

• **IBAN : FR76 1010 7002 1600 9201 6078 906 Code BIC : BREDFRPPXXX (\*)**

2. **CHEQUE** : à l'ordre du District du Val de Marne de Football **(\*)**

3. **ESPECES** : à nos guichets aux horaires d'ouverture

Lundi	Mardi	Mercredi - Jeudi	Vendredi
<b>14H00 – 18H00</b>	<b>09H00 – 18H00</b>	<b>09h00 - 17h30</b>	<b>09h00 - 17h00</b>
<i>Fermeture à l'heure du déjeuner tous les jours de 13h00 à 13h45</i>			

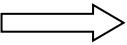
**(\*) Ne pas oublier d'indiquer le n° d'affiliation du club + RELEVE N° 26 sur l'ordre de virement ou au dos du chèque.**

**Attention !** Votre règlement devra nous parvenir au plus tard le **VENDREDI 30 JANVIER 2026.**

## FERMETURES TERRAIN



Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr), au plus tard le VENDREDI 12 HEURES, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Lire la suite 

## RSG DISTRICT 94

### FORMATIONS



#### FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations/>

#### FORMATIONS FIA

FOOTBALL

Session n°4 - 7, 8, 14 et 15 février 2025

Lien football : <https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html>

### LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

#### Recrute pour la nouvelle saison 2025/2026 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal*

**Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :**

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr)

### Installation de la FMI

Reprise des compétitions 2025-2026 = veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous ainsi que le guide utilisateur (envoyer par mail à tous les clubs le 23/07/25) et sur notre site internet. <http://districtvaldemarne.fff.fr>

#### **Note spécifique déploiement WebAPP FMI**

La dernière version de la WebApp FMI peut être déployée sur l'ensemble de vos territoires. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport à l'application traditionnelle 3.9.0 qui n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android.

Elle offre une meilleure stabilité et des fonctionnalités optimisées. Vous pouvez dorénavant promouvoir activement cette solution auprès de vos clubs en remplacement de l'application mobile historique.

#### 1. Versions disponibles

- **Application FMI historique**
  - Dernière version *Play Store* : 3.9.0.0
  - Dernière version *Apple Store* : 3.9.0
- **⚠ Attention :** l'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la *WebApp FMI* (cf ci-dessous).
- **WebApp FMI**
  - Dernière version : 5.0.5
  - Guide utilisateur pour la mise à jour de l'application ci-joint

#### 2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs fonctionnent avec une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

### **3. Paramétrage utilisateurs / équipes**

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

**Simplification du paramétrage :**

- La case "Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions" a été supprimée
  - Seule la case "Gestion feuille de match informatisée" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve

- **Paramètres à vérifier :**

- Type de Profil
- Gestionnaire feuille de match informatisée
- Équipes affectées :

The screenshot shows the 'Utilisateur > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques' section. It displays a user profile for 'Didier MAZEAU' (didier.mazeau@sfr.fr) with a checked 'Gestionnaire' checkbox. The 'Gestion feuille de match informatisée' checkbox is also checked. Below this, a table lists various teams and their competition levels. The table has three columns: 'Catégorie', 'Equipe', and 'Compétition la plus élevée'. The data includes: Libre / Senior (Pruniers Us 1, Départemental 2); Libre / U19 - U18 (Pruniers Us 2, Départemental 4 (2024-2025)); Libre / U15 - U14 (Pruniers Us 21, Coupe Gambardella Crédit Agricole); Libre / U13 - U12 (Pruniers Us 1, U15 Départemental 2 (2024-2025)); Libre / U13 - U12 (Pruniers Us 2, U13 Départemental 2 (2024-2025)); Libre / Football d'animation (Pruniers Us 2, U13 Départemental 3 (2024-2025)); Libre / Football d'animation (Pruniers Us 1, U11 Critérium 2 (2024-2025)); Libre / Senior F (Ent. Pruniers 1, U11 Critérium 4 (2024-2025)); Libre / U15 F - U14 F (Pruniers Us 1, Seniors Féminines À 8 (2024-2025)).

**NB :** Pour les utilisateurs qui avaient 2 comptes pour gérer le double paramétrage lié à la case "Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions", le correspondant Footclubs du club peut supprimer le second compte.

### **4. Préparation des équipes**

**L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse** doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
  - **Pour les matchs du samedi** : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
  - **Pour les matchs du dimanche** : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
  - **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

### **5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- **Pour les matchs du samedi** : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du dimanche** : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

**Important :**

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

### **6. Ressources d'aide**

FAQ Générale FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183>

FAQ WebApp FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?thematic=webappfmi>

## **INFO CLUB**

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

#### Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs  
OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

#### **Traitements des e-mails qui doivent être « officiel » .....@lpiff.fr**

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

##### Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

##### Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

- Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)
- Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)
- De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation...)
- De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

#### **Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit**

*E-mail : cfaer94@gmail.com*

#### **Attestation D'affiliation**

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =  
**« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »**

#### **Avis aux Clubs**

#### **« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »**

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

#### **PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire**

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
	5	12	19	26		
	5	12	19	26		
	2	9	16	23	30	
	7	14 (férié)	21	28		
	4	11	18	25		
	2	09	23 (Spécial Calendriers)			

#### **Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !**

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

## TOURNOIS CLUBS



Pour tous renseignements, veuillez contacter Mr LELONG Christophe au 0688538529



CONTACT contact@footfest.fr  
Christophe : (33) 06.77.75.43.96

## Invitation

Le JAM FC est très heureux de vous inviter pour la 5ème édition de la Yellow'Cup, 3ème tournoi international U12/U13 (tour 5/6) qui aura lieu sur deux jours, le week-end du 23 et 24 Juin 2024 à Jard sur Mer en Vendée.

Comme les trois précédentes éditions, le tournoi va regrouper 32 équipes sur notre magnifique complexe. Les matchs seront arbitrés par des officiels.

### La formule tournoi :

- 4 groupes de 8 équipes.
- 4 groupes pour le tournoi Ligue des Champions.
- 4 groupes pour le tournoi Europa League.
- Composition des équipes: 9 joueurs + 4 remplaçants maximum.

### Le programme du week-end :

- Samedi : Phase de poules : 9:00 - 16:00.  
7 matchs par équipe / Temps de jeu : 12 minutes.
- Dimanche : Phase finales : 9:00 - 17:00.  
4 matchs par équipe / Temps de jeu : 15 minutes (finale 2x8 minutes).

Courrier à remettre avec tous les éléments à l'adresse suivante : 5 bis rue de la tourette 85520 Jard sur Mer. Si le courrier ne contient pas l'ensemble des éléments votre inscription ne sera pas prise en compte.

Sportivement,

 CHRISTOPHE LELONG  
3ème tournoi international Marly FC  
christophe.lelong@orange.fr  
06.88.53.85.29





# CHALLENGE

## CLUB DYNAMIQUE – 2025 / 2026

### CHALLENGE JEAN –JACQUES COMBAL

**Récompenses : 10 clubs**

Objectifs :

**Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.**  
**Définir des critères compréhensibles et réalisables par tous les clubs**

**Les 5 premiers =**  
Malle pédagogique : **600 euros**

**Du 6 ème au 10 ème =**  
Malle pédagogique : **300 euros**

**Si 100 Pts / 100 = Dotation X2 = 1200 euros**

**CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION**  
Début de saison 60 pts. Des pertes de points si absence aux pratiques, aux réunions, non-respect des règles administratives,....  
**Fin de saison: 60 pts =30    57 à 59=20    50 à 56=10    Moins de 50=0**

### FORMATION

Nombre de modules réalisés par club

Suivi CFI = 2 pts

Certification = 4 pts

Réussite certification = Plus 2 pts  
Formation hors district VDM = Attestation

**Nombre de pts obtenus = Nbre de pts attribués ( Maxi 35 pts)**  
**Ex. 9 éducateurs en formation (18 pts) –**  
**4 certifications ( 16 pts) dont 2 réussies (4 pts) = 38 pts**  
**DONC : 35 pts**

### PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Réalisations d'actions du PEF sur le thème civisme , respect et fairplay  
CR action + Photos

**Fin de saison: 2 actions = 20    1 action = 10    0 action = 0**

**DISCIPLINE EDUCATEURS / DIRIGEANTS**  
Nombre d'éducateurs et dirigeants du club avec une sanction disciplinaire de 6 matchs et plus  
**Fin de saison: Zéro éducateurs et dirigeants sanctionnés = 15**  
**Au moins 1 éducateur ou dirigeant sanctionné = 0**

**CHALLENGE CLUB DYNAMIQUE**  
**2025 - 2026**  
**Challenge Jean Jacques Combal**

**AU 1 / 1 / 2026**

	Challenge Club Foot animation	Challenge Club Foot Foot animation	Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matchs et +	Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matchs et +	Actions PEF	Actions PEF	Formation Dirigeants et animateurs	Certification	Non Admis	PTS	Formation Dirigeants et animateurs	TOTAL POINTS Maxi 100
--	----------------------------------	---------------------------------------	---	---	-------------	-------------	---------------------------------------	---------------	-----------	-----	---------------------------------------	-----------------------------

	PTS challenge											
CRETEIL LUSITANOS F.C.	60	30	15	10	20	16	1	2	46	35	100	
ST MANDE F.C.	60	30	15	6	20	1	1	3	1	24	24	73
CA VITRY	60	30	15	0	1	2	2	16	16	16	69	61
VINCENNOIS C.O.	60	30	15	0	2	2	1	3	36	35	60	
THAIS F.C.	54	10	15	0	9	1	3	36	34	34	59	
VAL DE FONTENAY AS	54	10	15	0	3	4	1	34	34	34	53	
RUNGIS U.S.	60	30	15	0	4			8	8	8	49	
MAISONS ALFORT F.C.	60	30	15	0	2			4	4	4	49	
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	60	30	15	0	2			4	4	4	49	
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	60	30	15	0	1			2	2	2	47	
LIMEIL BREVANNES A.J.	60	30	15	0	1			2	2	2	47	
ASSOCIATION ZENAGA	60	30	15	0	0			0	0	0	45	
ASOMBA	60	30	15	0	0			0	0	0	45	
CACHAN C.O.	60	30	15	0	0			0	0	0	45	
FC CAUDACIENNE	60	30	15	0	0			0	0	0	45	
CRETEIL FOOTBALL ACADEMIE	60	30	15	0	0			0	0	0	45	
ENT.SANTENY MANDRES	60	30	15	0	0			0	0	0	45	
FRESNES A.S.	60	30	15	0	0			0	0	0	45	
KREMLIN BICETRE C.S.A.	60	30	15	0	0			0	0	0	45	
MAROLLES F.C.	60	30	15	0	0			0	0	0	45	
NOISEAU	60	30	15	0	0			0	0	0	45	
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	60	30	15	0	0			0	0	0	45	
OLYMPIQUE CLUB IVRY	60	30	15	0	0			0	0	0	45	
ORMESSON U.S.	60	30	15	0	0			0	0	0	45	
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	60	30	15	0	0			0	0	0	45	
UNION SOLIDAIRE JEUNES TOUTES ORIGINES	60	30	15	0	0			0	0	0	45	
BONNEUIL SIMARNE C.S.	58	20	15	0	4			8	8	8	43	
SUCY F.C.	56	10	15	0	2	1	2	18	18	18	43	
NOGENT SIMARNE F.C.	58	20	15	0	1			1	6	6	41	
BRY F.C.	39	0	15	2	20	1		2	2	2	37	
CHAMPIGNY F.C. 94	58	20	15	0	1			2	2	2	37	
CHOISY LE ROI A.S.	56	10	15	0	3	1		12	12	12	37	
JOINVILLE R.C.	58	20	15	0	1			2	2	2	37	
VITRY E.S.	60	30	1	0	0	1		1	6	6	36	
AC CRETEIL	58	20	15	0	0			0	0	0	35	
ECOLE PLESEENNE DE FOOTBALL	58	20	15	0	5			10	10	10	35	
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	58	20	15	0	0			0	0	0	35	
U. S. IVRY FOOTBALL	56	10	15	0	2	1		10	10	10	35	
VILLECRESNES U.S.	58	20	15	0	0			0	0	0	35	
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL	50	10	15	0	5			10	10	10	35	
VILLIERS SIMARNE ENT.S.	60	30	1	0	0	2		4	4	4	34	
CHEVILLY LA RUE ELAN	49	0	15	0	2	2		16	16	16	31	
FONTENAY SSIBOIS U.S.	36	0	15	0	2			2	12	12	27	
HAY LES ROSES C.A.	54	10	15	0	1			2	2	2	27	
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	54	10	15	0	0			0	0	0	25	
BOISSY F.C.	56	10	15	0	0			0	0	0	25	
GENTILLY ATHLETIC CLUB	52	10	15	0	0			0	0	0	25	
LUSITANOS ST MAUR U.S.	56	10	15	0	0			0	0	0	25	
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	54	10	15	0	0			0	0	0	25	
VILLENEUVE ABLON U.S.	56	10	15	0	0			0	0	0	25	
CHARENTON C.A.P.	46	0	15	0	2			4	4	4	19	
VILLEJUIF U.S.	35	0	15	0	0			0	0	0	15	
AVENIR SPORTIF D'ORLY	52	10	1	0	0			0	0	0	10	



# WEEK-END DES BENEVOLES

## A Clairefontaine

### Week – End des 14 & 15 mars 2026

#### - BULLETIN REPONSE -

A REMPLIR UNIQUEMENT SI LE BENEVOLE A + de 7 ANS DE LICENCE CONSECUTIVE

**CLUB :** .....

N° licence : .....

NOM : .....

Prénom : .....

Fonction au club : .....

Date de naissance : .....

Date d'entrée au club : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Réponse avant le 20/02/26

**District du Val de Marne de Football**

131, Boulevard des Alliés

94500 Champigny/Marne

E.mail : [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr)



## INFORMATIONS CLUBS « HONORABILITE »

Site : <https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil#result>

### ATTENTION !! obligation d'affichage :

Depuis le 16 mai dernier\*, le ministère des Sports a renforcé son dispositif réglementaire pour mieux prévenir et lutter contre les violences en introduisant **une obligation d'affichage supplémentaire dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive.**

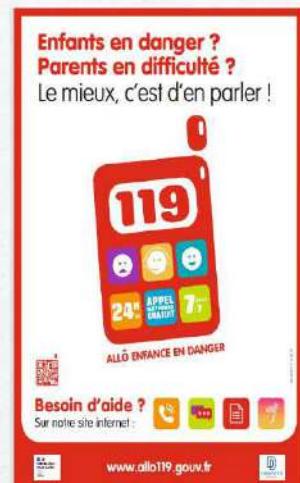
Cet affichage doit être **effectué dans un lieu** visible de tous à l'aide de l'une de ces deux affiches (à imprimer au format A3).

Chaque club dispose **d'un délai de 6 mois, à compter du 16 mai 2025, pour se mettre en conformité.**

\* *Décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage des établissements dans lesquels sont pratiqués des activités physiques ou sportives et Arrêté du 20 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive en application de l'article R. 322-5 du code du sport.*

Est également obligatoire l'affichage :

- du numéro **119** (Allô enfance en danger) dans tous les établissements accueillant des mineurs,
- de la copie des diplômes et titres des personnes exerçant dans l'établissement,
- de la copie des cartes professionnelles des personnes exerçant dans l'établissement (ou des attestations de stagiaire le cas échéant).



### Qu'est-ce que l'honorabilité

L'honorabilité est un concept juridique qui désigne l'aptitude d'une personne à exercer certaines fonctions ou responsabilités, en raison de l'absence de condamnations pour certains crimes ou délits spécifiques, tels que des actes de violence, des agressions sexuelles ou du trafic de stupéfiants, par exemple.

Les articles L.212-9, L. 212-1, L. 322-1 et L.322-3 du Code du sport prévoient que les **activités d'éducateur sportif, d'exploitant d'un EAPS, d'arbitres ou d'intervenant auprès de mineurs sont interdites** aux personnes qui ont fait l'objet des condamnations évoquées précédemment.

En cas de condamnation, ils feront alors l'objet d'une **incapacité d'exercer leurs fonctions**.

## Son Contrôle

**\*Contrôle de l'honorabilité** : vérification du casier judiciaire et du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV) pour les éducateurs sportifs, arbitres et intervenants auprès de mineurs.

**\*Obligation de signalement** par les dirigeants de clubs en cas de danger pour les pratiquants (loi du 8 mars 2024).

### Educateurs sous contrat

Concernant les **éducateurs sous contrat** : les éducateurs professionnels et éducatrices professionnelles sont dans l'**obligation de se déclarer en ligne auprès des services de l'État (SDJES) en vue d'obtenir ou de renouveler leur carte professionnelle (carte gratuite et valable 5 ans)**.

A l'occasion de sa délivrance, **un contrôle d'honorabilité est réalisé** : vérification du casier judiciaire de la personne (B2) et de son éventuelle inscription au Fichier Judiciaire automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIJAISV).

Un **contrôle annuel systématique** est effectué par les services du ministère des Sports.

Vous pouvez également consulter le site : <https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil#result> pour vérifier rapidement la validité de la carte professionnelle des éducateurs et l'absence d'interdiction d'exercer.

### Educateurs stagiaires et les éducateurs sportifs bénévoles

**Les éducateurs stagiaires**, c'est-à-dire celles et ceux qui préparent un diplôme ou TFP et qui sont susceptibles d'être accueillis au sein des structures doivent eux aussi se déclarer auprès des services de l'État (SDJES).

Ils se verront alors délivrer, non pas une carte professionnelle, mais une **attestation qu'il est nécessaire de contrôler, au même titre que la carte professionnelle des éducateurs diplômés**.

**Les éducateurs sportifs bénévoles, les exploitants d'EAPS, les arbitres et les intervenants auprès de mineurs** sont également soumis à une obligation d'honorabilité.

► Les clubs doivent veiller à **systématiser la prise de licence « volontaire » pour toute personne** participant à la vie du club, **au contact de mineurs** et n'étant pas déjà titulaire d'une licence (ci-contre) car un contrôle d'honorabilité pourra alors être réalisé.

➢ L'ensemble des personnes détentrices de licences « dirigeant », « volontaire », « éducateur » ou « arbitre » sont notamment soumises annuellement au contrôle automatisé de l'honorabilité par la FFF.

**La loi n° 2024-201 du 8 mars 2024** visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport **crée une mesure administrative spécifique applicable aux dirigeants de clubs sportifs**.

Une interdiction temporaire ou définitive d'exercer pourra être prononcée contre un dirigeant de club dans trois cas :

- lorsqu'il représente lui-même un danger pour la sécurité et la santé physique ou morale des pratiquants du club;
- lorsqu'il emploie une personne ne respectant pas les conditions d'honorabilité ou un éducateur sportif interdit d'exercer ;
- lorsqu'il ne signale pas à l'administration des comportements à risques d'un éducateur sportif au sein de son club.

Le non-respect de cette interdiction administrative d'exercer est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.



## La Communication



## L'Alerte

En novembre 2023, la FFF a lancé la plateforme de signalement « J'alerte ».

Cette plateforme de signalement (jalerte.fff.fr.) est accessible à tous les publics du football, qu'ils soient victimes ou témoins. Elle permet de signaler tous les faits répréhensibles en garantissant notamment la protection des lanceurs d'alerte et le suivi des signalements.

### ► OPTIMISATION DE LA PLATEFORME « J'ALERTE »

En janvier 2025 la FFF a fait évolué les formulaires de signalements afin de permettre de faciliter le recueil de la parole

### ► DEUX INTERFACES SONT DISPONIBLES :



Foot  
Amateur



Structures FFF  
et Haut niveau





## PRINCIPALES MODIFICATIONS FOOTBALL APPLICABLES AU 01.09.2025 Lois du jeu et Consignes CDA

Parmi l'ensemble des modifications de la saison 2025/26, voici les 3 éléments majeurs qui doivent être retenus :

- 1 – **Loi 12 – Possession du gardien de but (règle des 8 secondes)**
- 2 – **Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre**
- 3 – **Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT SENIORS)**

### **1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (Règle des 8 secondes)**

Un gardien est considéré comme en possession du ballon avec ses mains dès lorsqu'il :

- Le tient entre ses mains ou contre une surface
- Le fait rebondir au sol
- Le maintient sur sa main ouverte
- Le lance en l'air

Le gardien **peut garder la possession du ballon en main pendant de 8 secondes maximum** (uniquement lorsque le jeu est en cours).

Quand commence le décompte ? : Il débute à partir du moment où **l'arbitre estime que le gardien est clairement en possession du ballon et en pleine capacité de le jouer** (sans qu'aucun adversaire ne lui dispute), **avec ses mains**.

Secondes restantes	Décompte
8, 7, 6	<b>Mental</b>
5	<b>Début du décompte visuel</b>
4, 3, 2, 1	<b>Visuel</b>

**L'arbitre cherchera à être visible auprès du gardien** de but (primordial pour l'acceptation de la décision).

Le décompte sera effectué avec un **mouvement de balancier** (type Futsal) à chaque seconde.

#### En cas de récidive ?

1<sup>ère</sup> fois que cela arrive – Corner

2<sup>ème</sup> fois (1<sup>ère</sup> récidive) – Mise en garde au gardien et corner

3<sup>ème</sup> fois (2<sup>ème</sup> récidive) – Avertissement au gardien de but et corner



### **2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre**

**Seul le capitaine** (ou joueur relai si gardien de but) **est autorisé à communiquer avec l'arbitre en établissant un canal de communication unique** (aucun joueur autour) **et respectueux** (pas dans la contestation).



**Signal « stop »** : Dès lors que l'arbitre effectue ce signal, les joueurs ne doivent pas s'approcher de lui. Seul le capitaine pourra venir demander des explications (de manière calme).

Le **capitaine doit avoir un rôle actif** en demandant à ses coéquipiers de se mettre à distance.

L'arbitre **ne passera l'entièreté de la rencontre à expliquer l'ensemble de ses décisions** au capitaine mais expliquera uniquement les décisions majeures (Penalty, but refusé, avertissement, exclusion...).

Les joueurs qui s'approcheront de l'arbitre sans y avoir été invité et avec une attitude contestatrice **seront avertis**.



### **3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT COMPETITION CI-APRES ET SEULEMENT SI UN OFFICIEL EST PRESENT)**

#### **Compétitions sur lesquelles s'appliquent cette modifications :**

- District 1
- District 2
- District 3
- District 4
- CDM D1
- Anciens D1

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, **adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre**, ce dernier **peut lui adresser un carton blanc**. Cette sanction **emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée** (ou vice-capitaine si le gardien de but est capitaine).



L'arbitre **délivrera le carton blanc à l'officiel d'équipe puis au capitaine** pour lui signifier son exclusion temporaire (indiquer avertissement sur la FMI).

**L'équipe jouera en infériorité numérique pendant 10 minutes sans aucun remplacement possible.** Le brassard devra être transmis au « vice-capitaine ».

Après 10 minutes, le **capitaine pourra reprendre part au jeu (qu'il soit arrêté ou non) après autorisation de l'arbitre central** (il reprend alors fonction et brassard).

**LIMITATION D'USAGE - Chaque équipe ne peut recevoir qu'un seul carton blanc par match en conséquence du comportement contestataire de l'un de ses officiels.**

En cas de nouveau comportement contestataire d'un officiel de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les **Lois du jeu** (avertissement, exclusion).

**L'exclusion temporaire du capitaine ne correspond pas à une sanction adressée à ce joueur.** Elle **n'est donc pas cumulable avec les sanctions qu'à pu avoir ce joueur.**

Lorsque l'officiel reçoit deux avertissements, il est exclu.

Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

- **AVERTISSEMENT + EXCLUSION TEMPORAIRE = EXCLUSION**
- **EXCLUSION TEMPORAIRE + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**
- **AVERTISSEMENT + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**





## **RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES**

### **FRAIS D'ARBITRAGE**

*Saison 2025/2026*

Le prélèvement aux Clubs et le défraiemment des Arbitres par virement se poursuit cette saison. Il est applicable dès la **1<sup>ère</sup> journée de Championnat**.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

- Seniors D1, D2, D3
- Féminins D1
- U18 D1,
- U16 D1
- U15 D1 & D2
- U14 D1 & D2 *(En cours de saison)*,
- U14 Phase « Brassage »
- CDM D1
- Anciens D1
- FUTSAL D1 et D2

***Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et les deux clubs au moment de la signature de la FMI.***

***Le club recevant et l'arbitre conserveront un exemplaire comme justificatif.***

---

#### **Rappel aux CLUBS :**

Le **1<sup>er</sup> prélèvement sera effectué aux alentours du 20 septembre 2025**, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), Le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, une dernière opération sera effectuée soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».

**Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres\*.**

\*en cas d'absence d'un arbitre, en plus de modifier l'arbitre sur la FMI, il faut envoyer un mail à la CDA : [CDA@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:CDA@districtvaldemarne.fff.fr) pour avertir de l'absence de l'arbitre.

---

#### **Rappel aux ARBITRES :**

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue aux alentours du 25 de chaque ***mois (1<sup>er</sup> virement qui sera fait : en octobre 2025 pour la période 01/09 au XX/10).***

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

**CE DISPOSITIF N'INTEGRE PAS LES RENCONTRES DE COUPES OU DES DEMANDES D'ARBITRES.**

**Rappel demandes d'arbitres :** Lorsqu'une demande d'arbitre est effectuée, ***c'est le club DEMANDEUR qui doit régler SUR PLACE*** (même à l'extérieur) ***par chèque ou espèce (pas de virement instantané).***



# Pré-requis licences 25/26

**Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.**

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint :

## 1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

## 2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

## 3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

## 4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider.

En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

## 5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

**A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.**



# Les Formulaires

## Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

**NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.**

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici pour retrouver les différents formulaires !](#)



Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2025**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante [leouzan@paris-idf.fff.fr](mailto:leouzan@paris-idf.fff.fr)

## Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -



**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Date de naissance :** ..... / ..... / ..... **Adresse e-mail :** .....

### **COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :**

1. .....
2. .....

**Photo**



**Adresse de correspondance :** .....

.....  
.....

**Tél. domicile :** ..... **Tél. port. :** .....

**Centres d'intérêt prioritaires** (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....  
.....

**Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :**

.....  
.....

**ASSOCIATIONS SPORTIVES** : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre ( le club) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- **Le devoir de vigilance**
- **Le devoir de diligence**



## LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- un **document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- l'**attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



## LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



## LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant

# Procès-Verbaux

# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS

## CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 20 janvier 2026

Présents : MME POLICON, NYEMBAL, M. BOUSSARD, BRUNET, ARNAUD

### AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

#### Rappel Article 23.6 du RSG du District

**23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.**

**Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.**

#### Rappel Article 10.3 du RSG du District

**« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »**

#### Rappel Article 5 du RSG du District

**Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.**

#### Rappel : Extrait Annexe Financier du District

**Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros**

### Article 11 - Les Obligations

#### 11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

##### **D1**

- SENIORS :  
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
- JEUNES FOOTBALL A 11 :  
3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.  
Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
  - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
  - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- FOOT A EFFECTIF REDUIT :
  - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
  - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
  - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

##### **D2**

- SENIORS :
  - 2 équipes
- JEUNES :
  - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
  - Ou bien une équipe U20
  - Ou une équipe féminine U15F à 11.
  - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3<sup>ème</sup> équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
  - 2 équipes (de U8 à U13)
  - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

**Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1<sup>ère</sup> saison.**

**D3**

- SENIORS :
  - 1 équipe
  - Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

**D4**

- SENIORS :
  - 1 équipe
  - Pas d'obligation.

**11.2** - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

Un contrôle à postériori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

**11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations**

➤ Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.

➤ Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.

➤ Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.

Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

**11.2.2 – Sanctions**

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

➤ Pour la 1<sup>ère</sup> saison d'infraction :

➤ Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;

➤ Pour la 2<sup>ème</sup> année d'infraction et au-delà :

L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; **l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).**

➤ Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.

➤ Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1<sup>ère</sup> saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

**Vérification des obligations**

Séniors D1 : tous les clubs en règle

Séniors D2.A - FC MOLDAVIE

-Obligation de 3 équipes de jeunes U14 – U15 – U16 – U18, club en entente avec FC CHENNEVIERES mais obligation d'avoir 5 licenciés

dans chaque catégorie d'âge. : FC MOLDAVIE n'a aucun licencié dans ces catégories d'âge.

-Obligation de 2 équipes de football à effectif réduit – Pas d'équipe.

**Le club FC MOLDAVIE sera sanctionné en fin de saison de 4 points en moins par équipe manquante soit un total de 20 points.**

Séniors D2.B – Tous les clubs en règle

Séniors D3.A – ZENAGA : pas d'obligations

CAUDACIENNE : en règle

PHARE ZARZISSION : pas d'obligation

FC ST MANDE : en règle

Séniors D3.B – BANZAMNI : pas d'obligations

MAROLLES FC : pas d'obligations

VAL DE FONTENAY, PORTUGAIS CHAMPIGNY et ORLY AVS : en règle

## TERRAINS SUSPENDUS

**La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.**

## FERMETURE DES TERRAINS PARCS INTERDEPARTEMENTAUX

**Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :**

- **Le 06 Avril 2026**
- **Les 1 - 8 et 14 mai 2026**

## MATCHS NON-JOUÉS DES 22 &23 NOVEMBRE 2025

**MATCHS du 23/11/2025 non joués POUR TERRAIN IMPRATICABLE, REMIS AU 01/03/2026**

**54536057 – COMORES FOOTBALL CLU 5 / CRETEIL FC MACCABI 5 CDM D1**

**54536061 – VILLENEUVE ST G. POR 5 / BRANCOS DE CRETEIL A 5 CDM D1**

**54536059 – VILLIERS ES 5 / VINCENNOIS PORTUGAIS 5 CDM D1**

## **MATCHS du 19/10/2025 non joués POUR REFONTE DU CALENDRIER, REMIS AU 22/02/2026**

55118071 – THIAIS FC 22 / VITRY CA 22 U18 D3

55118072 – HAY LES ROSES CA 21 / MAISONS ALFORT FC 22 U18 D3

55118073 – ARCEUIL COM 21 / NOGENT FC 22 U18 D3

55118074 – MAROLLES FC 21 / CHARENTON CAP 22 U18 D3

55118075 – SFC CANAVEROIS 21 / BOISSY FC 21 U18 D3

## **MATCHS du 05/10/2025 non joués POUR REFONTE DU CALENDRIER, REMIS AU 01/03/2026**

55118065 – BOISSY FC 21 / MAROLLES FC 21 U18 D3

55118066 – BONNEUIL CSM 22 / SFC CANAVEROIS 21 U18 D3

55118067 – CHARENTON CAP 22 / ARCEUIL COM 21 U18 D3

55118068 – NOGENT FC 22 / HAY LES ROSES CA 21 U18 D3

55118069 – MAISONS ALFORT FC 22 / THIAIS FC 22 U18 D3

55118070 – ENT GENTILLY ARCEUIL 21 / VITRY CA 22 U18 D3

### **FEUILLES DE MATCH MANQUANTES - COUPES VDM-**

#### **1<sup>er</sup> RAPPEL DE FEUILLE DE MATCH**

Feuille de match à faire parvenir au District pour le 26/01/2026 sous peine de match perdu à l'équipe recevante.

-Coupe U16 Amitié : CHARENTON CAP 22 / JOINVILLE RC 23

## **DEPARTEMENTALE « SENIORS »**

### **SENIORS**

#### **54693085 – FC INVICTA / ST MAUR LUSITANOS 3 Séniors D4.A du 18/01/26**

Courriel d'Invicta FC du 16/01/26. Match non joué terrain indisponible.

*La commission remet la rencontre au 29/02/2026.*

#### **53444418 – MAISONS ALFORT FC 2 / CHARENTON CAP 2 Séniors D1 du 24/01/26**

Courriel de Maisons Alfort du 18/01/26. Changement d'horaire (-1h00)

*Accord de la commission, la rencontre se jouera à 18h45 au lieu de 18h30. Prévenir vos adversaires.*

#### **53475548 – VILLENEUVE ABLON US 2 / BRY FC 2 Séniors D3.A du 18/01/26**

Courriel de Villeneuve du 16/01/26. Match non joué terrain indisponible. – 2 matchs en même temps. Match LPIFF prioritaire

*La commission remet la rencontre au 22/02/2026.*

#### **54964762 – SUCY FC / FC CAUDACIENNE Séniors D3.A du 25/01/26**

Courriel de Sucy FC du 21/01/26. Changement d'horaire (-1h00)

*Accord de la commission, la rencontre se jouera à 16h00 au lieu de 15h00. Prévenir vos adversaires.*

## **COUPE SENIORS**

#### **CALENDRIER**

1/8 FINALE :	1/4 FINALE :	1/2 FINALE :	FINALE
08 MARS 2026	03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

#### **55266248 – LIMEIL BREVANNES AJ / VILLEJUIF US coupe VDM Séniors du 11/01/26**

Courriel et accord des 2 clubs du 19/01/26. Demande de report.

*Accord de la commission la rencontre se jouera le 28/01/2026 à 20h.*

## COUPE SENIORS AMITIE

### CALENDRIER

1/8 FINALE : 08 MARS 2026	1/4 FINALE : 03 MAI 2026	1/2 FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
------------------------------	-----------------------------	-----------------------------	------------------------

### **55266304 – CHEVILLY LARUE ELAN 2 / BOISSY FC 2 coupe Amitié Séniors du 10/01/26**

Lecture de la feuille de match.

*La commission enregistre le forfait de BOISSY FC 2, CHEVILLY LARUE ELAN 2 est qualifiée pour la suite de la compétition.*

## COUPE ENTREPRISE

### CALENDRIER

1/8 FINALE : 07 MARS 2026	1/4 FINALE : 02 MAI 2026	1/2 FINALE : 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
------------------------------	-----------------------------	-----------------------------	------------------------

## CDM

### INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

#### Matchs remis au 1<sup>er</sup> mars :

**54536057 – COMORES FC / MACCABI CRETEIL du 23/11/25**

**54536059 – VILLIERS ES / PORTUGAIS VINCENNES du 23/11/25**

**54536061 – PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES / BRANCOS CRETEIL du 23/11/25**

**54536138 – NOISEAU STE S / MAISONS ALFORT FC du 04/01/26**

#### Matchs remis au 5 avril :

**54536136 – PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES / PORTUGAIS CHAMPIGNY du 04/01/26**

**54536137 – MENUIBLAN / VILLIERS S/MARNE ES du 04/01/26**

#### Matchs remis au 26 avril :

**54536142 – PORTUGAIS VINCENNES / MACCABI CRETEIL du 04/11/25**

### **54536200 – COMORES FC / MAISONS ALFORT FC CDM D1 du 11/01/26**

Lecture de la feuille de match.

*La Commission donne match perdu par pénalité au club de Comores FC, motif : Pas de réservation de terrain. Article 40.1.*

### **54536128 – MINHOTOS DE BRAGA / PORTUGAIS VINCENNES CDM D1 du 02/11/25**

Retour du dossier de Discipline du 25/11/25.

*La Commission donne match à rejouer avant le 05/04/26 (match à rejouer en semaine plus de disponibilité en week-end), avec 3 arbitres et 1 délégué à la charge de Minhotos de Braga – Tenir informer la Commission avant la date butoir, faute de quoi la commission donnera match perdu aux 2 équipes.*

### **54536201 – PERREUX AS FRAN 5 / VILLIERS ES 5 CDM D1 du 11/01/26**

Lecture de la feuille de match.

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de VILLIERS ES 5.*

### **54536139 – FC MOLDAVIE / COMORES FC CDM D1 du 04/01/26.**

Reprise du dossier et courriel du FC Moldavie du 09/01/26.

La Commission vous informe que l'information de fermeture du Parc du Tremblay paraissait dans le journal numérique du 19/12/25.

*En conséquence, la Commission maintient le forfait du FC Moldavie pour la rencontre citée ci-dessus, le club n'ayant pas mis tout en œuvre pour avertir le District comme quoi les installations étaient fermées.*

## COUPE CDM

### CALENDRIER

2 <sup>ème</sup> Tour: 1 <sup>er</sup> MARS 2026	1/4 FINALE : 02 MAI 2026	1/2 FINALE : 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
---	-----------------------------	-----------------------------	------------------------

### Match prévu : N° 55432929 - MOLDAVIE FC / IVRY DESPORTIVA VIMARANENSE

Désignation des matchs du Tour de Cadre qui auront lieu le 01 MARS 2026 à 09h sur le terrain du 1er nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB8.

-1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paient le jour du match.

EXEMPT : COMORES FOOTBALL CLU 5, MINHOTOS DE BRAGA 5, MENUIBLANC AS 5, VILLIERS FRANCO PORT 5, VILLEJUIF US 5, ST MAUR LUSITANOS 5, SUPREMES BELIERS 5.

## ANCIENS

### 53494934 – AC CRETEIL 42 / CHOISY LE ROI AS 41 Anciens D1 du 18/01/26

Courriel de Créteil du 16/01/26.

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de CRETEIL AC 42.*

### 54850763 – OLYMP. CLUB IVRY 41 / VILLENEUVE ABLON US 41 Anciens D3.B du 18/01/26

Courriel de Ivry du 15/01/26. Demande de report pas de terrain disponible.

*La commission remet le match au 22/02/2026, (le 05/04/26 étant trop tard). Prévenir vos adversaires.*

### 53495601 – CRETEIL LUSITANOS F. 41 / ST MANDE FC 41 Anciens D2.A du 18/01/26

Courriel de Créteil du 16/01/26. Demande de report pas de terrain disponible.

*La commission remet le match au 22/02/2026. Prévenir vos adversaires.*

### 500689 – CRETEIL LUSITANOS F. 41 Anciens D2.A

Courriel de Créteil du 19/01/26. Problème d'alternance de terrain sur les matchs retours.

*La commission prend note de vos difficultés dans le partage du terrain avec PARIS LISBONNE (anciens D3). Elle acceptera les demandes de changement de date et d'horaire même sans l'accord de votre adversaire sous réserve de prévenir le District au plus tard 15 jours avant la date de la rencontre.*

## COUPE ANCIENS

### CALENDRIER

1/16 FINALE : 1 <sup>er</sup> MARS 2026	1/8 FINALE : 05 AVRIL 2026	1/4 FINALE 3 MAI 2026	1/2 FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
--	-------------------------------	--------------------------	---------------------------	------------------------

## ANCIENS +45 ans

## COUPE +45 ans

### CALENDRIER

1/8 FINALE : 08 MARS 2026	1/4 FINALE : 03 MAI 2026	1/2 FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
------------------------------	-----------------------------	-----------------------------	------------------------

## ANCIENS +55 ans

### 53498004 – BOISSY FC 41 / FONTENAYSIENNE ENT. 42 + 55 ans poule C du 18/01/26

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 16/01/26, changement de date.

*Accord de la commission, le match se jouera le 08/03/2026.*

### 53498005 – PARIS UNIVERS. CLUB 41 / VILLEJUIF US 43 + 55 ans poule C du 18/01/26

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 12/01/26, changement de date.

*Accord de la commission, le match se jouera le 08/03/2026.*

## 53498010 – VILLEJUIF US 43 / ENT. USVA CA VITRY 42 + 55 ans poule C du 25/01/26

Courriel de Villejuif du 18/01/26, changement d'horaire.

*Accord de la commission, le match se jouera à 11h au lieu de 09h. Prévenir vos adversaires.*

## 53497845 – ARRIGHI AS 43 / AMICALE CLUB 2000 31 + 55 ans poule A du 15/02/26

Courriel de Amicale du 16/01/26, demande d'inversion.

*Accord de la commission sous réserve de l'accord écrit de ARRIGHI AS 43 qui doit parvenir au District avant le 13 février.*

## 53497919 – FC ST MANDE / MAISONS ALFORT FC +55 ans du 25/01/26

Mail de Saint Mandé FC du 21/01/26. Pas de terrain disponible.

*La Commission reporte la rencontre et vous demande de refixer une date avec vos adversaires. En avertir la Commission. Prévenir vos adversaires.*

## FEMININES

### Séniors F.

[U15 F.](#)

[U13 F.](#)

[U11 F.](#)

## COUPE SENIORS FEMININE

### Séniors

#### CALENDRIER

<u>Tour de cadrage</u>	<u>1/4 FINALE</u>	<u>1/2 FINALE</u>	<u>FINALE</u>
7 MARS 2026	04 AVRIL 2026	29 AVRIL 2026	

## COUPE U18 FEMININE à 11

### U18 (à 11) 20 équipes engagées

#### CALENDRIER

<u>1<sup>er</sup> Tour :</u>	<u>2<sup>ème</sup> Tour</u>	<u>1/4 FINALE</u>	<u>1/2 FINALE</u>
31 JANVIER 2026	07 MARS 2026	4 AVRIL 2026	29 AVRIL 2026

### Compte tenu des matchs en championnat de Ligue, les matchs du :

*- 01/01/2026 CACHAN CO ASC / CHEVILLY LARUE ELAN & VINCENNES / GENTILLY AC se joueront le 31/01/2026 à 14h00.*

## 55251698 – CO VINCENNES / GENTILLY AC coupe féminine VDM U18 du 31/01/26

Courriel de Vincennes du 14/1/26. Demande de report.

*La commission reporte la rencontre au 28/02/2026, CO VINCENNES jouant en championnat le 31/01/26.*

## COUPE FEMININE U15 à 8

### U15 (à 8) 25 équipes engagées

#### CALENDRIER

<u>1<sup>er</sup> Tour :</u>	<u>2<sup>ème</sup> Tour</u>	<u>1/4 FINALE</u>	<u>1/2 FINALE</u>
31 JANVIER	07 MARS 2026	4 AVRIL 2026	29 AVRIL 2026

## DEPARTEMENTALE « JEUNES »

### U20

#### COUPE U20

##### CALENDRIER

1/4 FINALE :	1/4 FINALE	FINALE
03 MAI 2026	31 MAI 2026	A Déterminer

### U18

#### 55118128 – ARCUEIL COM 21 / BOISSY FC 21 U18 D3 du 08/02/26

Courriel de Arcueil du 14/01/26.

*La commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait avisé de ARCUEIL COM 21.*

#### COUPE U18

##### CALENDRIER

1/8 FINALES	1/4 FINALE	1/2 FINALE	FINALE
08 MARS 2026	03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

### U16

#### 55040992 – VAL DE FONTENAY AS 22 / ENT. SANTENY MANDRES 22 U16 D4 du 18/01/26

Courriel de Val de Fontenay du 16/01/26. Demande de report terrain indisponible – Arrêté Municipal.

*La commission remet le match au 01/03/2026. Prévenir vos adversaires.*

#### COUPE U16 VDM

##### CALENDRIER

1/8 FINALES	1/4 FINALE	1/2 FINALE	FINALE
08 MARS 2026	03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

#### COUPE U16 Amitié

##### CALENDRIER

1/8 FINALES	1/4 FINALE	1/2 FINALE	FINALE
08 MARS 2026	03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

### U15

#### COUPE U15

##### CALENDRIER

1/8 FINALES	1/4 FINALE	1/2 FINALE	FINALE
07 MARS 2026	02 MAI 2026	30 MAI 2026	A DETERMINER

### U14

#### COUPE U14 VDM

##### CALENDRIER

1/8 FINALES	1/4 FINALE	1/2 FINALE	FINALE
07 MARS 2026	02 MAI 2026	30 MAI 2026	A DETERMINER

#### COUPE U14 Amitié

##### CALENDRIER

1/8 FINALES	1/4 FINALE	1/2 FINALE	FINALE
07 MARS 2026	02 MAI 2026	30 MAI 2026	A DETERMINER

# COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R.).

## Réunion du lundi 19 janvier 2026



Présents : Mmes. NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie et URREGO Mariza et MM. DAHMOUNI Said, MONNEY Valery, MOUSTAMID Abdou,

Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

Absents excusés : MM. AMSELLEM Emile, FETOUS Lakhdar, GOURDOU Jean-Philippe, LOPES Paulo, NOYON Joel.

Ouverture de la Commission : Monsieur Le Président de la COMMISSION, Georges GRESSIEN.

## ADMINISTRATIF

### RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

#### La Commission rappelle :

**Que la F.M.I doit être préparée** = La veille des rencontres sous peine de sanctions.

**Afin que les dossiers soient traités**, il est impératif de suivre les directives du District du VDM de FOOTBALL.

\*D'indiquer sur tous vos courriers officiels :

\* Le nom du club - L'objet de votre demande et les références des rencontres : (CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

\*1 seul courrier ou un mail pour chaque sujet à traiter.

#### **Le Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM**

**DE FOOTBALL : E-mail : [cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com)**

*NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de Football*

#### **Si non utilisation de l'application GFER 94 (Problèmes techniques uniquement) :**

Les comptes-rendus des Plateau des U7/U9 sont à envoyer uniquement par Courrier postal :

au District du Val-De-Marne De Football : 131, Boulevard Des Alliés - 94500 CHAMPIGNY/MARNE.

#### **Si utilisation de l'application GFER 94 et difficultés pour envoyer :**

Les comptes rendus de Plateau (*problèmes réseaux*) : Récupérez le fichier Pdf créé sur le téléphone de l'éducateur (Plateau U7.pdf ou Plateau U9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),

Transférez ce fichier à [cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com). Technique : DRISS : 01.55.96.11.43 ou INES : 01.55.96.11.42.

#### **Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence :**

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/03/2024. Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2025.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

## SAISON 2025/2026 - ANNEXE FINANCIERE

Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence aux réunions annuelles et journées de rentrée école de FOOT,	100,00 €
Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 €
Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	100,00 €
Disqualification Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	150,00 €
Forfait non-avisé 1er Tour : Challenge Régional U11, Festival U13 et Challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.),	40,00 €
Forfait non-avisé 2ème tour Challenge Régional U11, Festival U13 et Challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.),	70,00 €
Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge Régional U11, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.),	100,00 €
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	40,00 €
1er forfait - U11 /U13 (par équipe)	40,00 €
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	70,00 €
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	100,00 €
U6/U7 – U8/U9 Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club d'accueil),	50,00 €
U6/U7 – U8/U9 Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club visiteur),	50,00 €
Feuille d'engagement ou feuille de rencontre non-reçue U10/U11 ou U12/U13 (GFER94) ou feuille de rencontre Claude LACHICHE (F.M.I.).	50,00 €

## **U10-U11**

### **Courrier de BRY F.C. du 17/01/2026**

### **BOISSY F.C./BRY F.C. Critérium Avenir 1 du 17/01/2026**

*Pris note de vos problèmes de déplacement.*

*Compte tenu des circonstances vous ne serez pas amendés.*

## **U12-U13**

### **Courrier de NOGENT S/MARNE F.C. du 15/01/2026**

### **NOGENT S/MARNE F.C./VALENTON FOOTBALL ACADEMY Critérium LEFEUVRE U12-1 du 13/12/2025**

*La Commission prend note de votre réclamation pour la dire recevable.*

*Comme indiqué dans notre courriel du 15/01/2026 :*

*Après vérification dans la base de données de l'application Gfer94, dans l'application Gfer94, des documents reçus par la commission et la lecture de la Log, la commission confirme que votre éducateur n'a pas envoyé sa feuille d'engagements de joueurs pour le critérium Louis LEFEUVRE. Cependant, la Commission a bien reçu la feuille d'engagements de joueurs de votre adversaire.*

*Pour votre information les amendes ne sont pas faites manuellement mais par un automate qui lit la automatiquement base de données, ensuite elles sont saisies dans le PV. Le seul cas que l'automate ne pas déceler c'est un club qui ne s'est pas déplacé ou qui n'a pas pu se déplacer et qui n'a pas prévenu la commission.*

*Enfin, votre éducateur ou votre responsable d'école de football pouvait facilement voir qu'il n'avait pas envoyé son document en allant dans le "SUIVI FA" de l'application GFER94 ou en regardant dans la liste des engagements de critériums pour cette date, la ligne est de couleur blanche, elle passe automatiquement à la couleur verte lorsque les engagements ont été envoyés.*

*La Commission maintient son amende.*

## CHALLENGE U11 : 1<sup>er</sup> TOUR DU 15/11/2025

Lecture des feuilles de résultats et de FAL, les clubs suivants sont qualifiés pour le 2ème tour :

**Samedi 14 février 2026 :**

POULES	CLASSEMENTS	ÉQUIPES
1	1	BONNEUIL S/MARNE C.S. 1
1	2	VALENTON FOOTBALL ACADEMY 1
2	1	FONTENAY SS/BOIS U.S. 4
2	2	VALENTON FOOTBALL ACADEMY 2
3	1	FRESNES A.A.S. 1
3	2	BONNEUIL S/MARNE C.S. 3
4	1	FRESNES A.A.S. 2
4	2	BONNEUIL S/MARNE C.S. 4
5	1	FRESNES A.A.S. 3
5	2	CRETEIL LUSITANOS F. US 3
6	1	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 2
6	2	CRETEIL LUSITANOS F. US 4
7	1	VITRY E.S. 1
7	2	CRETEIL LUSITANOS F. US 5
8	1	RUNGIS U.S. 2
8	2	VITRY E.S. 2
9	1	CRETEIL LUSITANOS F. US 1
9	2	JOINVILLE R.C. 3
10	1	CRETEIL LUSITANOS F. US 2
10	2	ORMESSON U.S. 4
11	1	FOOTBALL CLUB CAUDACIENNE 1
11	2	HAY LES ROSES C.A. 1
12	1	HAY LES ROSES C.A. 2
12	2	CHARENTON C.A.P. 3
13	1	JOINVILLE R.C. 1
13	2	CHARENTON C.A.P. 1
14	1	JOINVILLE R.C. 2
14	2	CHARENTON C.A.P. 2
15	1	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1
15	2	U. S. IVRY FOOTBALL 1
16	1	U. S. IVRY FOOTBALL 2
16	2	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 2
17	1	VILLEJUIF U.S. 3
17	2	ORMESSON U.S. 1
18	1	VILLEJUIF U.S. 4
18	2	VINCENNOIS C.O. 6
19	1	THIAIS F.C. 3
19	2	VILLEJUIF U.S. 5
20	1	CHOISY LE ROI A.S. 4
20	2	MAISONS ALFORT F.C. 2
21	1	CHOISY LE ROI A.S. 5
21	2	BOISSY F.C. 1
22	1	BOISSY F.C. 2
22	2	SUCY F.C. 2
23	1	VITRY E.S. 3
23	2	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 1
24	1	VINCENNOIS C.O. 2
24	2	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 2
25	1	ATHLETIC CLUB CRETEIL 1
25	2	LIMEIL BREVANNES A.J. 1

26	1	AVENIR SPORTIF D'ORLY 3
26	2	LIMEIL BREVANNES A.J. 2
27	1	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB 1
27	2	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. 1
28	1	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. 2
28	2	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB 2
29	1	VILLEJUIF U.S. 1
29	2	AVENIR SPORTIF D'ORLY 1
30	1	VILLEJUIF U.S. 2
30	2	AVENIR SPORTIF D'ORLY 2
31	1	THIAIS F.C. 1
31	2	VILLIERS S/MARNE ENT.S. 1
32	1	VILLIERS S/MARNE ENT.S. 2
32	2	THIAIS F.C. 2

### **FESTIVAL U13 : 1<sup>er</sup> TOUR DU 22/11/2025 ET 10/01/2026**

Lecture des feuilles de résultats et de FAL, les clubs suivants sont qualifiés pour le 2ème tour :

**Samedi 07 février 2026 :**

POULES	CLASSEMENTS	ÉQUIPES
1	1	JOINVILLE R.C. 1
1	2	HAY LES ROSES C.A. 1
2	1	JOINVILLE R.C. 2
2	2	HAY LES ROSES C.A. 2
3	1	JOINVILLE R.C. 3
3	2	CRETEIL LUSITANOS F. US 3
4	1	THIAIS F.C. 2
4	2	CRETEIL LUSITANOS F. US 4
5	1	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1
5	2	PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. 3
6	1	CHARENTON C.A.P. 2
6	2	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 2
7	1	RUNGIS U.S. 1
7	2	VITRY E.S. 3
8	1	RUNGIS U.S. 2
8	2	ATHLETIC CLUB CRETEIL 1
9	1	AVENIR SPORTIF D'ORLY 1
9	2	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 1
9	3	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB 1
10	1	AVENIR SPORTIF D'ORLY 2
10	2	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C. 2
10	3	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB 2
11	1	CRETEIL LUSITANOS F. US 1
11	2	SANTENY SP.L. 3
12	1	CRETEIL LUSITANOS F. US 2
12	2	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB 4

12	3	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE 1
13	1	FONTENAY SS/BOIS U.S. 3
13	2	CHOISY LE ROI A.S. 3
14	1	FONTENAY SS/BOIS U.S. 4
14	2	CHOISY LE ROI A.S. 4
15	1	VINCENNOIS C.O. 3
15	2	U. S. IVRY FOOTBALL 1
16	1	BRY F.C. 3
16	2	VINCENNOIS C.O. 4
17	1	VILLEJUIF U.S. 1
17	2	FONTENAY SS/BOIS U.S. 5
18	1	VILLEJUIF U.S. 2
18	2	FONTENAY SS/BOIS U.S. 6
19	1	VILLEJUIF U.S. 3
19	2	CHOISY LE ROI A.S. 1
20	1	CHOISY LE ROI A.S. 2
20	2	ST MANDE F.C. 2
21	1	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 1
21	2	CHEVILLY LA RUE ELAN 3
22	1	VILLEJUIF U.S. 6
22	2	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. 2
23	1	ORMESSON U.S. 3
23	2	MAISONS ALFORT F.C. 3
24	1	MAISONS ALFORT F.C. 4
24	2	LIMEIL BREVANNES A.J. 2
25	1	CHEVILLY LA RUE ELAN 1
25	2	SUCY F.C. 1
25	3	BONNEUIL S/MARNE C.S. 1
26	1	CHEVILLY LA RUE ELAN 2
26	2	SUCY F.C. 2
27	1	VALENTON FOOTBALL ACADEMY 1
27	2	SUCY F.C. 3
28	1	SUCY F.C. 4
28	2	MAISONS ALFORT F.C. 2
29	1	KREMLIN BICETRE C.S.A. 1
29	2	VINCENNOIS C.O. 1
30	1	VINCENNOIS C.O. 2
30	2	FONTENAY SS/BOIS U.S. 2

# COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS



Réunion du lundi 19/01/2026

Président : M. MAGGI

Présents : Mme POLICON

MM. FOPPIANI - BOUSSARD – LEFEBVRE – JALTA – GUERCHOUN

## RAPPEL

### **Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)**

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

### **Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)**

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre.

Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

### **Concernant les EVOCATIONS (article 187 du RSG de la FFF)**

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un
- C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## CDM

### CDM D1 - MATCH 54536113 – MINHOTOS DE BRAGA 6 / BRANCOS DE CRETEIL AS 5 du 21/12/2025

Demande d'évocation du club de **BRANCOS DE CRETEIL AS 5** par courriel en date du 22/12/2025 sur la participation du joueur BARON ORTEGA Cesar du club de MINHOTOS DE BRAGA 6, susceptible d'être suspendu.

La Commission,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en 1<sup>er</sup> ressort,

Considérant que le club de **MINHOTOS DE BRAGA 6** informé le 09/01/2026 de la demande d'évocation, n'a pas formulé ses observations par télécopie, fax, courriel.

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 09/12/2025 d'UN match ferme de suspension à la suite d'une récidive d'avertissements lors de la rencontre de championnat CDM D1 disputée le 30/11/2025 contre VILLIERS S/M ES 5,

Considérant que ladite sanction est applicable à compter du 15/12/2025,

Considérant qu'il ne pouvait donc pas prendre part à la rencontre de championnat en objet, puisqu'il était encore en état de suspension.

En conséquence, la commission dit que le joueur **BARON ORTEGA Cesar** du club de **MINHOTOS DE BRAGA 6** n'était pas qualifié pour prendre part à la rencontre en rubrique.

**Décide match perdu par pénalité au club de MINHOTOS DE BRAGA 6 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain au club de BRANCOS DE CRETEIL AS 5 (3 points, 1 but).**

**Débit : MINHOTOS DE BRAGA 6 50,00€**

**Crédit : BRANCOS DE CRETEIL AS 5 43,50€**

De plus, la commission inflige une amende de 50 euros au club de **MINHOTOS DE BRAGA 6** pour avoir inscrit UN joueur suspendu sur la feuille de match, et, ce, conformément à l'annexe financière, et, suivant l'article 226.5 du RSG de la FFF, inflige un match de suspension ferme au joueur **BARON ORTEGA Cesar** du club de **MINHOTOS DE BRAGA 6** à compter du 26/01/2026.

## ANCIENS

### Anciens D2.B - MATCH 53495974 – VALENTON FOOT ACAD. 41 / ORMESSON U.S.41 du 07/12/2025

Demande d'évocation du club d'**ORMESSON U.S.41** par courriel en date du 05/01/2026 sur la participation du joueur BRIK Kamal du club de VALENTON FOOT ACAD. 41, susceptible d'être suspendu.

Considérant que le club de **VALENTON FOOT ACAD. 41** informé le 09/01/2026 de la demande d'évocation, n'a pas formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier,

La Commission,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en 1<sup>er</sup> ressort,

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné lors de la rencontre du 09/11/2025 d'UN seul carton jaune et non de DEUX comme indiqué sur la feuille de match, rectification effectuée par la commission départementale de discipline et suite au courriel de l'arbitre de la rencontre en date du 12/11/2025 lequel indique son erreur et que le joueur **BRIK Kamal** n'avait pas été exclu lors de la rencontre du 09/11/2025 - ORLY AC 2 contre VALENTON FOOT ACAD. 41

Par ces motifs, la commission dit que ledit joueur mis en cause n'était pas en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique.  
**Dit qu'il n'y a pas lieu à évocation, et confirme le résultat acquis sur le terrain.**

# COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL



Réunion restreinte du lundi 19 janvier 2026

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche, 4-Protège-tibias

### La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase

#### Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclubs le lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous

peine de match perdu par pénalité aux absents.

## FUTSAL D1

### 53498794 – SAINT MAURICE AJ 1 / RUNGIS US 1 Futsal D1 du 14/12/2025

-Courriel en date du 14/12/2025 de l'arbitre officiel de la rencontre notifiant l'absence des deux équipes.

-Courriels en date du 12/12/2025 de ST MAURICE AJ demandant d'avancer le coup d'envoi de la rencontre à 16h00. Refus de l'équipe de RUNGIS US 1.

*La commission signale une erreur administrative pour l'arbitre, la rencontre ayant été reportée à une date ultérieure.*

*Compte tenu des éléments, la commission reporte la rencontre à une date ultérieure à définir en fonction des éléments que doit fournir l'équipe de SAINT MAURICE AJ 1, gymnase, date et horaire pour la réunion du 05/01/2026.*

#### Reprise du dossier :

**La commission constate l'absence d'information du Club de SAINT MAURICE AJ et décide match perdu par pénalité pour raison administrative. (Article RSG 94 40.1)**

-Courriel du Club de ST MAURICE AJ en date du 16/01/2026 rappelant ses difficultés pour obtenir des créneaux dans un gymnase et son désaccord avec la décision prise par la commission.

La commission :

*- ne peut que vous rappeler les termes de notre demande à savoir, fournir des informations au plus tard pour le 05/01/2026. Au 12/01/2026, la commission n'avait aucune information de votre part et comme indiqué dans le PV ci-dessus, en l'absence d'information, ce match serait déclaré perdu pour raison administrative. La commission maintient sa décision du PV du 12/01/2026.*

*- prend note que les prochaines rencontres auront lieu le dimanche à 17h15 au Palais des Sports de Maisons Alfort- Prévenir vos adversaires.*

## FUTSAL D2

### 54778418 – FUTSAL CLUB CHOISY / VITRY ASC 3 Futsal D2.A du 24/01/26

Courriel de Choisy FC du 20/01/26 – Demande de changement (-1h00).

*La Commission note que la rencontre se jouera à 20h30 au lieu de 20h00.* Prévenir vos adversaires.

## MATCHES REMIS

54778505 : LES GRANDS DU QUARTIER 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Futsal D2-B du 18/10/2025 reporté au 20/01/2026

55261717 : VITRY CA 1 / CHAMPIGNY CF 1 du 15/01/2026 Futsal C VdM reporté au 22/01/2026

55261713 : BOISSY FC 1 / VITRY ASC 2 du 21/01/2026 Futsal C VdM reporté au 22/01/2026

54778516 : GENTILLY AC 2 / LES GRANDS DU QUARTIER 1 Futsal D2-B du 22/11/2025 reporté au 14/02/2026

55261724 : FUTSAL CLUB CHOISY 1 / VSG FUTSAL 1 17/01/2026 Futsal C VdM reporté au 14/02/2026

55261720 : C'NOUES 2 / VITRY ASC 1 du 18/01/2026 Futsal C VdM reporté au 15/02/2026

## COUPE VAL DE MARNE FUTSAL

Le tirage des 1/8<sup>e</sup> de finale de la Coupe du Val de Marne Senior Futsal sera effectué le **26 janvier 2026**. Les rencontres se dérouleront sur le gymnase du 1er nommé.

-1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paient le jour du match.

**55261712 : B2M FUTSAL 1 / C'NOUES 1 du 17/01/2026**

**FFT C'NOUES 1**

**55261713 : BOISSY FC 1 / VITRY ASC 2 du 21/01/2026 reporté au 04/02/2026**

**55261714 : CHEVILLY LARUE ELAN 2 / B2M FUTSAL 2 du 17/01/2026**

**FFT CHEVILLY LARUE ELAN 2**

**55261715 : BOISSY UJ 1 / MAISON ALFORT FC 1 du 17/01/2026**

**NC**

**55261716 : CHAMPIGNY CF 2 / LES GRANDS DU QUARTIER 1 du 17/01/2026**

**11-3**

**55261717 : VITRY CA 1 / CHAMPIGNY CF 1 du 15/01/2026 reporté 22/01/2026**

**55261718 : VSG FUTSAL 2 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 du 17/01/2026**

**5-7**

**55261719 : RUNGIS US 1 / CITOYEN DU MONDE 1 du 16/01/2026**

**3-2**

**55261720 : C'NOUES 2 / VITRY ASC 1 du 18/01/2026 reporté au 15/02/2026**

**55261721 : VITRY ASC 3 / CRETEIL FUTSAL US 1 16/01/2026**

**NC**

**55261722 : VERS L'AVANT FC 1 / CRETEIL FUTSAL US 2 17/01/2026**

**NC**

**55261723 : FRESNES FUTSAL 94 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 15/01/2026**

**6-4**

**55261724 : FUTSAL CLUB CHOISY 1 / VSG FUTSAL 1 17/01/2026 reporté au 14/02/2026**

**55261725 : SAINT MAURICE AJ 1 / GENTILLY AC 1 18/01/2026**

**NC**

**55261726 : GENTILLY AC 2 / VENON FUTSAL 1 17/01/2026**

**4-6**

**55261727 : KB FUTSAL 2 / EXEMPT 1**

**55261714 : CHEVILLY LARUE ELAN 2 / B2M FUTSAL 2 du 17/01/2026**

Courriel du Club de CHEVILLY LARUE ELAN en date du 15/01/2026 informant d'un forfait avisé pour la rencontre en objet.

*La Commission note le forfait avisé de CHEVILLY LERAUE ELAN 2, B2M FUTSAL 2 qualifié pour la suite de la compétition.*

**55261712 : B2M FUTSAL 1 / C'NOUES 1 du 17/01/2026**

Réception et lecture de la FMI, équipe visiteuse absente.

*La Commission note le forfait de C'NOUES 1, B2M FUTSAL 1 qualifié pour la suite de la compétition.*

**55261720 : C'NOUES 2 / VITRY ASC 1 du 17/01/2026**

Courriel sur adresse non officielle du Club de C'NOUES et de la municipalité de VILLIERS en date du 15/01/2026 informant de la non-disponibilité du gymnase le 18/01/2026.

*La Commission reporte la rencontre au 15/02/2026.*

**55261713 : BOISSY FC 1 / VITRY ASC 2 du 21/01/2026**

Courriel sur adresse non officielle du Club de BOISSY FC en date du 19/01/2026 informant de deux rencontres le 21/01/2026 Championnat et Coupe.

*La Commission reporte la rencontre de coupe au 04/02/2026.*

# COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 22 janvier 2026

## **RAPPEL :**

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNÉES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (FMI) POUR LA SAISON

**2025 / 2026 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité**

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant à l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : [districtduvaldemarne.fff.fr](http://districtduvaldemarne.fff.fr) - Onglet : District -Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien : <https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FM-VIERGE.pdf>

## AVIS IMPORTANT !

**Suite à des disfonctionnements de la FMI, les amendes pour non-utilisation de celles-ci n'ont pas été appliquées pour les journées de championnat depuis le début de saison.**

**Elles sont mises en application à compter des journées JANVIER 2026**

*(Ne pas tenir compte de la parution arrêté à la date du 09/11/25)*

le tuto explicatif est consultable à la UNE de notre site internet :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/fmi-paramétrages-et-bonnes-pratiques/>

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

**Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :**

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

## ANNULATION DE MATCH PERDU, CONFIRMATION REÇUE PAR ARBITRE OFFICIEL

**Dimanche 30/11/2025**

53445358 50102.1 500716 Hay Les Roses Ca 1 860294 Villeneuve Afc 1

**Résultat : 1 à 1**

## FEUILLES DE MATCH INFORMATISÉES

### **Article 44-3 du règlement sportif général –**

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1<sup>ère</sup> non-utilisation : avertissement
- En cas de 2<sup>ème</sup> non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3<sup>ème</sup> non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
  - En cas de 1<sup>ère</sup> non-utilisation : **avertissement**
  - En cas de 2<sup>ème</sup> non-utilisation : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**
  - En cas de 3<sup>ème</sup> non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

**Pour donner suite à nombreux dysfonctionnement, l'état et les sanctions n'ont pas été appliqués jusqu'au week-end du 03 et 4 janvier 2026.**

**Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 11/01/2026) :**

COMPETITIONS / CLUBS	1 <sup>ère</sup> non-utilisation (Avertissement)	2 <sup>ème</sup> non-utilisation (Amende 100€)	3 <sup>ème</sup> non-utilisation (Match perdu par pénalité)
<b>U16 Coupe VDM</b> Val De Fontenay As 21	<b>11/01/2026</b>		
<b>U16 Coupe Amitié</b> Charenton Cap 22	<b>11/01/2026</b>		
<b>U15 Coupe VDM</b> Maisons Alfort FC 1	<b>10/01/2026</b>		
<b>U15F</b> Sucy F.C. 1 Mandres Perigny 1 Fontenay Ss/Bois Us 1	<b>10/01/2026</b> <b>10/01/2026</b> <b>10/01/2026</b>		
<b>U13F</b> Rungis U.S. 1 Chevilly Larue Elan 1 VGA Saint Maur 1 Avenir Sportif Orly 1	<b>11/01/2026</b> <b>11/01/2026</b> <b>11/01/2026</b> <b>11/01/2026</b>		

**INFORMATIONS CALENDRIERS 2025 & 2026**

**Attention !** rappel, ne pas tenir compte des numéros des journées, mais des dates CALENDAIRES.

# ANNEXES

Objet	Début formation		Bloc 1 (1er jour en présentiel)	Bloc 2 (2ème jour en présentiel)	Fin de la formation	Distantiel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
	Distantiel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant 11	Distantiel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant 11				
CERTIF CFI	Du 29/09/2025 au 05/10/2025		X	X		X
DEUST CFI U6/U9	Du 22/09/2025 au 29/09/2025		30/09/2025	14/10/2025		Du 15/10/2025 au 22/10/2025
CFI U10/U13	Du 24/09/2025 au 01/10/2025		02/10/2025	16/10/2025		Du 17/10/2025 au 24/10/2025
CFI SENIORS	Du 01/10/2025 au 08/10/2025	X	09/10/2025	13/11/2025		Du 14/11/2025 au 21/11/2025
CFI FUTSAL						
CFI GDB						
CERTIF CFI	Du 03/11/2025 au 09/11/2025	X		X		
DEUST CFI U10/U13	Du 28/10/2025 au 03/11/2025		04/11/2025	18/11/2025		Du 19/11/2025 au 26/11/2025
CFI U14/U19	Du 30/10/2025 au 05/11/2025		06/11/2025	20/11/2025		Du 21/11/2025 au 28/11/2025
CFI U16/U9	Du 18/11/2025 au 24/11/2025		25/11/2025	11/12/2025		Du 12/12/2025 au 19/12/2025
DEUST AF ARBITRAGE	X		27/11/2025	04/12/2025	X	
CERTIF CFI	Du 08/12/2025 au 14/12/2025	X		X		
DEUST CERTIF ORAUX	X		09/11/2025	X		X
JC DF JEUNES	X		16/12/2025	X		X
JC DF SENIORS	X		18/12/2025	X		X
CERTIF CFI	Du 02/02/2025 au 08/02/2025	X		X		X
DEUST CFI U14/U19	Du 27/01/2025 au 02/02/2025		03/02/2025	17/02/2025		Du 18/02/2025 au 25/02/2025
CFI U10/U13	Du 29/01/2025 au 04/02/2025		05/02/2025	19/02/2025		Du 20/02/2025 au 27/02/2025
CFI U14/U19	Du 03/02/2025 au 09/02/2025		10/02/2025	10/03/2025		Du 11/03/2025 au 18/03/2025
CFI U6/U9	Du 17/02/2025 au 23/02/2025		24/02/2025	21/04/2025		Du 22/04/2025 au 29/04/2025
CFI GDB	X		26/02/2025	27/02/2025		X
CFI FUTSAL	X		05/03/2025	06/03/2025		X
CERTIF CFI	Du 09/03/2025 au 15/03/2025	X		X		X
DEUST AF ETHIQUE ET INTEGRITE	X		12/03/2025	19/03/2025		X
CFI SENIORS	Du 10/03/2025 au 16/03/2025		17/03/2025	02/04/2025		Du 03/04/2025 au 10/04/2025
CFI U10/U13	Du 17/03/2025 au 23/03/2025		24/03/2025	09/04/2025		Du 10/04/2025 au 17/04/2025
CFI U14/U19	Du 24/03/2025 au 30/03/2025		31/03/2025	14/04/2025		15/04/2025 au 22/04/2025
CERTIF CFI	Du 13/04/2025 au 19/04/2025	X		X		X
DEUST CERTIF MSP	X		28/04/2025	X		X
CERTIF CFI	Du 11/05/2025 au 17/05/2025	X		X		X
JC DF JEUNES	X		12/05/2025	X		X
JC DF SENIORS	X		19/05/2025	X		X
CERTIF CFI	Du 08/06/2025 au 14/06/2025	X		X		X
CERTIF CFI	Du 06/07/2025 au 12/07/2025	X		X		X

# HORAIRES OFFICIELS DES MATCHES

## Saison 2025/2026



## CHAMPIONNATS & COUPES

<b>SAMEDI APRES-MIDI</b>	
U14	16h00
U15	14h00
Séniors Féminines	16h00
U18 Fémines	16h00
<b>SAMEDI SOIR</b>	
Séniors	18h30
<b>DIMANCHE MATIN</b>	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
<b>DIMANCHE APRES-MIDI</b>	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

## FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00



## CATEGORIES D'AGES

HOMMES		FEMMES	
CATEGORIE	PRATIQUES	NAISSANCE	CATEGORIE
<b>ANCIENS +55 ans</b>	Licence Vétérans	Championnat Foot à 9	<b>Dès 55 ans</b>
<b>ANCIENS +45 ans</b>	Licence Vétérans	Championnat Foot à 11	<b>Dès 45 ans</b>
<b>ANCIENS</b>	Licence Vétérans	Championnat Foot à 11	<b>1991</b>
<b>SENIORS</b>	Licence Seniors	Championnat Foot à 11	<b>2005</b>
<b>U20</b>	Licence U20	Championnat Foot à 11	<b>2006</b>
	Licence U19		<b>2007</b>
<b>U18</b>	Licence U18	Championnat Foot à 11	<b>2008</b>
	Licence U17		<b>2009</b>
<b>U16</b>	Licence U16	Championnat Foot à 11	<b>2010</b>
	Licence U15		<b>2011</b>
<b>U14</b>	Licence U14	Championnat Foot à 11	<b>2012</b>
	Licence U13		<b>2013</b>
<b>U13</b>	Licence U13	Critérium Foot à 8 (14 dates)	<b>2013</b>
	Licence U12		<b>2014</b>
<b>U11</b>	Licence U11	Critérium Foot à 8 (14 dates)	<b>2015</b>
	Licence U10		<b>2016</b>
<b>U9 DEBUTANTS</b>	Licence U9	Plateaux Foot à 5 (14 dates)	<b>2017</b>
	Licence U8		<b>2018</b>
<b>U7 DEBUTANTS</b>	Licence U7	Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)	<b>2019</b>
	Licence U6		<b>2020</b>
	Licence U6	5 ans révolus	<b>2021</b>

# RENT a CAR

+ PROCHE, - CHER

## OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du  
Val-de-Marne de Football



**10 % de réduction\***

sur le montant de votre location  
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champey-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

**LOCATION DE VÉHICULES**

**rentacar.fr**  
0 891 700 200

Service 0,20 € / min  
\*prix appel



**Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024**  
**Véhicules de tourisme**

Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours			4 à 8 jours			9 à 15 jours			16 à 29 jours			30 jours et +		
		100 km/jour	100 km/jour	Prix par jour HT	100 km/jour	100 km/jour	Prix par jour HT	100 km/jour	100 km/jour	Prix par jour HT	100 km/jour	100 km/jour	Prix par jour HT	3000 km	KM suppl	
A	ECO 3P	108, Twingo ou similaire	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	671,10	22,37	671,10	671,10	671,10	0,23		
B	CITADINE 5P	Clio, Polo, 208 ou similaire	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	754,50	25,15	754,50	754,50	754,50	0,24		
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	Clio, Polo, 208 ou similaire	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	819,30	27,31	819,30	819,30	819,30	0,24		
C	AFFAIRE	Golf, 308, Megane ou similaire	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	922,20	30,74	922,20	922,20	922,20	0,25		
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	Golf, 308, Megane ou similaire	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	964,50	32,15	964,50	964,50	964,50	0,25		
D	CONFORT	Qashqai, 3008, Renegade ou similaire	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	1 132,20	37,74	1 132,20	1 132,20	1 132,20	0,28		
DP	CONFORT BOITE AUTO	Qashqai, 3008, Renegade ou similaire	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	1 181,40	39,38	1 181,40	1 181,40	1 181,40	0,28		
DMP	MULTISPACE	Touran, 5008, X-trail ou similaire	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	1 219,80	40,66	1 219,80	1 219,80	1 219,80	0,29		
E	BERLINE	Talisman, 508, Passat ou similaire	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	1 341,60	44,72	1 341,60	1 341,60	1 341,60	0,00		
EP	BERLINE BOITE AUTO	Talisman, 508, Passat ou similaire	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	1 383,90	46,13	1 383,90	1 383,90	1 383,90	0,31		
F	MINIBUS 9 places	Trafic 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	1 905,90	63,53	1 905,90	1 905,90	1 905,90	0,34		
FP	MONOSPACE 7 places	Espace, Sharan ou similaire	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	1 677,30	55,91	1 677,30	1 677,30	1 677,30	0,34		

\* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 aout

TARIF EN TTC TVA: 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

**ASSURANCES**

Garantie dommages (CDW) :  
 Garantie vol (TP)  
 Assistance 24H/24

Inclus  
 Inclus  
 Inclus

Tampon et signature